



EPREUVES A PASSER EN VUE DE L'OBTENTION DE L'AGREMENT « FORMATEUR DE CLUB »

Le jury représente la Fédération Française de Bonsaï et à la difficile tâche de valider tout ou partie des compétences attendues citées plus haut.

Pour ce faire, le candidat sera soumis à cinq épreuves :

1. **Epreuve écrite sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM) : 1 heure**

Ce questionnaire, en relation directe avec l'ABC du Bonsaï, vise à vérifier les connaissances théoriques du candidat sur les trois grandes thématiques citées. Ce questionnaire est identique pour l'ensemble des régions, avec quelques adaptations pour les DOM-TOM (saisons, genres et espèces des arbres).

A l'issue du temps imparti, le jury organisera une séquence de relecture du questionnaire complété pour valider ou non chaque réponse. L'échange entre le candidat et le jury doit permettre la compréhension des erreurs, le cas échéant.

Sur les 90 questions posées, un minimum de 70 réponses valides est requis pour l'obtention de l'épreuve.

2. **Epreuve pratique de ligature sur un arbre apporté par le candidat : Environ 30'**

L'objet de cette épreuve est de vérifier la maîtrise de cette technique de base en bonsaï, pour pouvoir l'enseigner aux néophytes dans le club.

Cette épreuve consiste à évaluer la technicité du candidat. Le jury appréciera la pertinence du choix du fil (diamètre), de l'ancrage des ligatures, de la qualité de la pose et enfin de la mise en forme de la branche ainsi ligaturée. Le jury appréciera si l'épreuve est réussie ou non.

3. **Présentation au jury de cinq arbres : 2 en conditions d'exposition et 3 en cours de travail.**

Cette épreuve a pour intention de vérifier la mise en pratiques des compétences sur les propres arbres du candidat.

La présentation, la conduite de la forme et l'entretien des bonsaï présentés devront être l'œuvre du candidat.

Les arbres issus du commerce sont acceptés lors de ces épreuves, à condition d'avoir été travaillés au minimum depuis 3 ans par le candidat.

Un dossier illustré par des photos datées doit prouver le travail effectué par le candidat sur les arbres présentés. Toute non-conformité à cette exigence entraînera l'exclusion immédiate du candidat.

Le candidat commentera son travail devant le jury.

Chacun de ces arbres est apprécié pour le travail technique et la pertinence des commentaires et réponses aux questions, le cas échéant.

Le jury validera ou non cette épreuve sur les arbres proposés dans leur ensemble (en condition d'exposition et en cours de travail).

4 Evaluation des arbres en conditions d'exposition.

Cette épreuve a pour intention de vérifier la compréhension des règles esthétiques de la présentation en condition d'exposition (kazari).

Le jury appréciera non seulement la qualité des arbres choisis par le candidat, mais aussi les deux présentations proposées dans leur ensemble : choix de la tablette-armoire-support, plante d'accent,

(NB : l'exigence sur le niveau esthétique des arbres présentés sera en adéquation avec le degré de formateurs -Club, par rapport à un degré de formateur Régional ou National-).

Le jury validera ou non cette épreuve sur la qualité des deux présentations proposées dans leur ensemble.

5 Aptitude du candidat à analyser un arbre qui lui est inconnu.

Analyse d'un arbre inconnu par le candidat, appartenant soit à un autre candidat ou apporté par le jury. Durant 10 mn le candidat débattrà des possibilités de conduite et d'amélioration de l'arbre devant le jury.

Le jury appréciera globalement si l'épreuve est réussie ou non.

Chacune des cinq épreuves ajourne l'agrément au titre de Formateur de Club. En revanche, toute épreuve ayant été considérée par le jury comme réussie sera acquise pendant une durée de trois ans. Ainsi, seule(s) la ou les épreuves insuffisantes seront à représenter.

Informations majeures à l'attention du candidat :

Nous tenons à rappeler que les membres du jury sont des passionnés bénévoles et que le fait d'accepter d'en faire partie n'est pas tâche aisée... Il leur appartient en âme et conscience de représenter la Fédération lors de ces épreuves pour valider la capacité des candidats à être des Formateurs de Club agréés par la FFB.

La demande faite par le Collège National des Formateurs aux membres des jurys est de faire preuve d'exigence certes, mais aussi de bienveillance à l'égard des candidats.

En contrepartie, la demande faite par le Collège aux candidats est :

- De rester courtois envers les membres du jury et des autres candidats. Toute incorrection flagrante pourra entraîner l'exclusion immédiate du candidat.
- D'accepter la décision du jury quelle qu'elle soit.
- De s'engager à ne pas entamer de polémique inutile et inappropriée au regard de l'enjeu.
- De s'engager, après obtention de son agrément « Formateur de Club », à mettre ses connaissances au service de son club,
- D'avoir pour objectif de continuer à progresser pendant quelques années afin de se présenter aux épreuves de « Formateur Régional ».

En cas de litige notoire, seul le conseil d'administration de la FFB aura légitimité de statuer sur les suites à donner.



**ECOLE FRANÇAISE DU BONSAÏ
DEMANDE D'INSCRIPTION A UN CONTROLE DE CONNAISSANCE :
« FORMATEUR DE CLUB »**

Nom :Prénom :

Adresse :

N° d'adhérent FFB :

Club :

Je souhaite m'inscrire au contrôle de connaissance de : « Formateur de Club »

Je déclare avoir pris connaissance du programme de l'examen et de la déclaration d'engagement des candidats.

Ci joint un chèque d'inscription de 23 € à l'ordre de la FFB.

Fait à :

Le :

Signature

(précédée de la mention « règlement lu et approuvé »).

Document à remettre au Président du Club ou au Délégué Régional.